

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2134

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« ceux-ci »

les mots :

« les deux membres du couple ou la femme non mariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.